

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 22 JUIN 2023

Délibération n°2023-06-18

L'an deux mille vingt-trois et le 22 juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Appolinard, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	15 juin 2023

### Objet : Maison des services - Devenir du CHAPI

#### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL ( <i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i> ), M. Jean-Baptiste PERRET ( <i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i> ) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER ( <i>Pouvoir de M. Hervé BLANC</i> ), M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON ( <i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i> ) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISET ( <i>Pouvoir de M. Jean-Louis POLETTI</i> ) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

#### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN ( <i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i> ), Mme Nathalie BÉAL, Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir à M. PERRET</i> ) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
MACLAS :	M. Hervé BLANC ( <i>Pouvoir à Mme Marcelle CHARBONNIER</i> ) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE ( <i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i> ), M. Jean-François CHANAL -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI ( <i>Pouvoir à Mme Sylvie GUISET</i> ) -

#### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

M. le vice-président en charge des services à la personne rappelle que l'association le CHAPI a été enregistrée et reconnue d'utilité publique le 9 février 2004.

Le CHAPI (Lieu d'Écoute, d'éCHange, d'Accueil, de Prévention et d'Information) fonctionne selon deux axes principaux :

- un LEPE (Lieu d'Écoute Parent Enfant) concernant les enfants de 0 à 11/12 ans,
- un PAEJ (Point d'Accueil Écoute Jeune) concernant les jeunes de 12/13 ans à 25 ans.

Ses objectifs sont :

- faire fonctionner à titre gratuit et confidentiel, un lieu d'écoute, d'information, de prévention qui permette un accompagnement à la parentalité, pour les enfants et leurs proches,
- créer une antenne fixe d'information, de prévention et d'orientation, destinée aux adolescents, aux familles et aux professionnels en contact avec ces jeunes jusqu'à 25 ans.

Le CHAPI fonctionne tous les mercredis de 9h à 13h et de 14h à 17h.

### L'avenir du CHAPI

L'ensemble du bureau du CHAPI a fait savoir lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2023 de leur volonté de démissionner au 31 décembre 2023.

En l'absence de nouveaux bénévoles et suite à la commission services à la personne et à l'AG du CHAPI, une reprise par la CCPR est envisagée.

### Situation de l'association

- deux psychologues travaillent 7h chaque mercredi,
- une secrétaire travaille 8h hebdomadaire,
- situation financière saine.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de se positionner sur une reprise de l'activité du CHAPI par la CCPR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- se positionne favorablement sur une reprise de l'activité du CHAPI par la CCPR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Serge RAUET



Secrétaire de séance

Patrick MÉTRAL

